



INSTRUCTIONS DE COURSE

Les 3 Jours de PORT-MANECH 2013

Les 13 – 14 - 15 Aout 2013

A PORT-MANECH

Organisés par le YCPMA

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les règles de course à la voile 2013-2016 (RCV)*,
- 1.2. Les règlements fédéraux
- 1.3. La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé sur la cabine YCPMA plage de Port-Manech

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 Heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet.

Tout changement au programme des courses sera affiché au plus tard avant 20 heures la veille du jour où il prendra effet.

4. PROGRAMME DES COURSES

Les courses sont prévues selon le programme suivant :

Date	Signal Avertissement	Parcours	
13 Aout	13 Heures	Côtier	Challenge Péricles
14 Aout	10 Heures	Côtier	Challenge Juliéna
15 Aout	14 Heures	Construit	Challenge H. Guias

Ce programme est purement indicatif ; En fonction des conditions météo, l'organisation se réserve le droit d'intervenir les courses. Dans ce cas la modification fera l'objet d'un avenant publié la veille et affiché sur la cabine YCPMA page de Port-Manech, est d'un rappel VHF canal 72 au moment du départ.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1. Les signaux faits à terre sont envoyés au mat de pavillons situé à la station SNSM sur le môle de l'entrée du port.
- 5.2. Quand le signal aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra être fait moins de 10 minutes après l'affalé de l'aperçu.
- 5.3. Quand le pavillon Y est envoyé à terre, les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40.

6. PARCOURS

- 6.1. Les parcours côtiers sont décrits dans l'**annexe 1 PARCOURS** indiquant la position approximative des marques, l'ordre de leur passage, le côté duquel chaque marque doit être laissé ainsi que la longueur approximative du parcours.
- 6.2. Les parcours construits seront de type banane.
- 6.3. Pour les Multi MK2000 tous les parcours seront de type côtier.
- 6.4. Dans la mesure du possible le comité confirmera le parcours par VHF, canal 72 au moment du départ .

7. MARQUES

- 7.1. Pour les parcours côtiers la marque de départ et d'arrivée sera une bouée gonflable mouillée approximativement au sud du mat de pavillon de la station SNSM située sur le môle du port de Port-Manech.
- 7.2. Pour les parcours construits de type banane, les marques seront des bouées gonflables.

8. DEPART

- 8.1. Pour les parcours côtiers la ligne de départ est matérialisée par l'alignement du mat de pavillon de la station SNSM située sur le môle du port de Port-Manech et la bouée gonflable située approximativement dans le sud de ce mat.
- 8.2. Pour les parcours construits la ligne de départ est matérialisée par l'alignement du mat du bateau comité et la bouée gonflable mouillée à proximité
- 8.3. La procédure de départ est la suivante :
 - 8.3.1.** 5 minutes Pavillon YCPMA
 - 8.3.2.** 4 minutes Signal préparatoire : Pavillon I (règle 30.1)
 - 8.3.3.** 1 minute affalé de signal préparatoire
 - 8.3.4.** 0 minute affalé de pavillon YCPMA
- 8.4. Dans la mesure du possible, le comité confirmera la procédure par VHF canal 72.
- 8.5. De même en cas de rappel individuel, le comité avertira le concurrent par VHF canal 72 dès que possible.

9. ARRIVEE

- 9.1. Pour les parcours côtiers la ligne d'arrivée est matérialisée par l'alignement du mat de pavillon de la station SNSM située sur le môle du port de Port-Manech et la bouée gonflable située approximativement dans le sud de ce mat.
- 9.2. Pour les parcours construits la ligne d'arrivée est matérialisée par l'alignement du mat du bateau comité et la bouée gonflable mouillée à proximité.

10. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter des détritrus dans l'eau.
Les détritrus doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage

ANNEXE 1 : PARCOURS

MARQUE	Latitude	Longitude		
Port-Manech	N 47°47'55,560"	W 003°44'05,280"		
Ile Verte	N 47°46'05,400"	W 003°48'05,700"		
Men an Treas	N 47°45'46,800"	W 003°49'37,740"		
Corn Vas	N 47°45'52,980"	W 003°50'09,660"		
Jaune de Glénan	N 47°42'34,620"	W 003°49'49,380"		
Corn-Loch	N 47°42'12,900"	W 003°52'21,540"		
Laouennou	N 47°39'39,780"	W 003°54'41,700"		
Linuen	N 47°50'45,300"	W 003°57'18,720"		
Les Soldats	N 47°47'50,400"	W 003°53'26,940"		
PARCOURS N° 1	Distance : 16,4 Nm		PARCOURS N° 2	Distance 16,4 Nm
Port-Manech			Port-Manech	
Ile Verte	Tribord		Jaune de Glénan	Tribord
Men an Treas	Tribord		Corn-Vas	Tribord
Corn-Vas	Babord		Men an Tréas	Babord
Jaune de Glénan	Babord		Ile Verte	Babord
Port-Manech			Port-Manech	
PARCOURS N° 3	Distance 9,52 Nm			
Port-Manech				
Ile Verte	Tribord			
Men an Tréas	Tribord			
Corn-Vas	Babord			
Men an Tréas	Babord			
Ile Verte	Babord			
Port-Manech				
PARCOURS N° 4	Distance 27,74 Nm		PARCOURS N° 5	Distance 27,74 Nm
Port-Manech			Port-Manech	
Ile Verte	Tribord		Jaune de Glénan	Tribord
Men an Tréas	Tribord		Linuen	Tribord
Corn-Vas	Tribord		Les Soldats	Babord
Les Soldats	Tribord		Corn-Vas	Babord
Linuen	Babord		Men an Tréas	Babord
Jaune de Glénan	Babord		Ile Verte	Babord
Port-Manech			Port-Manech	
Parcours N° 6	Distance 36,28 Nm		PARCOURS N° 7	Distance 36,28 Nm
Port-Manech			Port-Manech	
Ile Verte	Tribord		Ile Verte	Tribord
Men an Tréas	Tribord		Men an Treas	Tribord
Corn-Vas	Babord		Corn-Vas	Tribord
Jaune de Glénan	Tribord		Les Soldats	Tribord
Laouennou	Tribord		Linuen	Babord
Corn-Loch	Babord		Corn-Loch	Tribord
Linuen	Tribord		Laouennou	Babord
Les Soldats	Babord		Jaune de Glénan	Babord
Corn-Vas	Babord		Corn-Vas	Tribord
Men an Tréas	Babord		Men an Treas	Babord
Ile Verte	Babord		Ile Verte	Babord
Port-Manech			Port-Manech	